

**ARRÊTE DU MAIRE N° 2021/1717**  
**TABLEAU ANNUEL AU GRADE**  
**D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

Le Maire de CANET EN ROUSSILLON,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
VU la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
VU l'avis du Comité Technique,  
VU l'arrêté n°2021/1354 du 02 août 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Canet en Roussillon,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

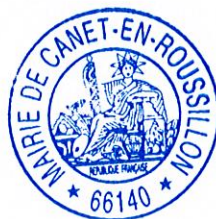
NOM Prénom	Situation actuelle Grade – Echelon	Promouvable à la date du
1 – FERNANDEZ Virginia	Adjoint Administratif 10 <sup>ème</sup> échelon	01.01.2021

Hommes promouvables : 0 Hommes promus : 0  
Femmes promouvables : 8 Femmes promues : 1

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,

Le 11 OCT. 2021



Le Maire,

Stéphane LOBA